

---

## Venezuela : Chávez interviendra-t-il dans la dispute entre les communautés et les plantations de Smurfit ?

Il y a exactement six ans, nous avons eu l'occasion de visiter l'état de Portuguesa, au Venezuela, dans le but d'obtenir des informations de première main sur la situation des populations de Morador et Tierra Buena par rapport aux grandes plantations d'eucalyptus, de pins et de melinas (*Gmelina arborea*) de l'entreprise Smurfit Cartón de Venezuela, propriété de la transnationale Smurfit Corporation basée en Irlande.

Cette visite nous a permis de constater les impacts sociaux et environnementaux de l'activité de cette entreprise et de ses plantations, que nous avons résumés dans un article publié dans le numéro de janvier/février 1999 de Revista del Sur (voir l'article complet sur : [http://www.redtercermundo.org.uy/revista\\_del\\_sur/texto\\_completo.php?id=859](http://www.redtercermundo.org.uy/revista_del_sur/texto_completo.php?id=859) ).

Avec l'élection de l'actuel président, Hugo Chávez, nous avons pensé que la situation des communautés locales pourrait s'améliorer. Dans cet espoir, nous lui avons adressé le 26 mars 1999 une lettre où nous disions que « pour aboutir à une solution il semble fondamental de prendre en compte l'aspiration des paysans d'obtenir des terres dans la Finca la Productora, ce qui nous paraît pertinent étant donné le niveau avancé du droit agraire vénézuélien ; il semble essentiel également d'arrêter les agressions à l'environnement qui découlent de l'activité de cette entreprise ».

La même année, le Venezuela a adopté une nouvelle constitution qui a éveillé de nouvelles attentes sur la possibilité de résoudre le conflit à Portuguesa. En effet, la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela, dans son article 306, prévoit que « l'État favorisera les conditions nécessaires au développement rural intégral, dans le but de générer des emplois et de garantir à la population paysanne un niveau de bien-être approprié, ainsi que son intégration au développement national. De même, il favorisera l'activité agricole et l'utilisation optimale de la terre en fournissant des infrastructures, des moyens, des crédits, de la formation et de l'aide technique. »

D'autre part, la nouvelle Loi sur les Terres et le Développement agricole établit dans son article 8 que, pour garantir l'intégration du secteur paysan au processus de production, on encouragera l'établissement de propriétés terriennes par l'acquisition de terres. L'article 12 reconnaît à toute personne apte au travail agricole le droit de se voir adjuger des terres. En outre, le gouvernement a manifesté que la sécurité alimentaire du pays étant une priorité, les terres agricoles le sont également.

Il apparaît clairement de ce qui précède que les dispositions légales soutiendraient les revendications des communautés dans leur conflit avec Smurfit. D'ailleurs, l'entreprise elle-même semble avoir compris finalement qu'elle doit arriver à un quelconque accord avec les gens des lieux. Comme nous l'avons signalé dans Revista del Sur en 1999, « malgré sa politique de harcèlement et de répression, l'entreprise semble ne pas réussir à détourner les gens de leur détermination à contester ses activités... ».

En effet, un rapport récent de l'organisation vénézuélienne AIGRANSA sur la situation dans la

---

région affectée par les plantations de Smurfit signale que, des 27 000 hectares qu'elle possède dans l'état, l'entreprise est disposée à vendre les 2 000 hectares de la « Finca la Productora » pour résoudre le conflit en cours (voir le rapport complet sur : <http://www.wrm.org.uy/paises/Venezuela/disputa.html> ).

Les paysans de Morador et de Tierra Buena considèrent qu'ils ne peuvent pas faire tout seuls ces négociations délicates avec Smurfit, et que pour arriver à un accord avec l'entreprise ils ont besoin d'un négociateur gouvernemental de haut niveau. Ils ne sont pas d'accord que la propriété soit achetée sans avoir au préalable défini clairement : 1) combien d'hectares de la « Finca la Productora » sont de propriété privée et combien appartenaient à l'Institut agraire national et sont donc propriété de l'État vénézuélien ; 2) quels sont les coûts environnementaux et sociaux que l'activité de Smurfit a générés dans la région (les paysans affirment que ces coûts doivent être déduits du prix que Smurfit demandera pour la propriété).

Pour appuyer les revendications des communautés locales, le WRM a adressé le 18 novembre 2004 une lettre au président Chávez, qui se termine ainsi : « Monsieur le Président, les paysans de la région ont besoin de l'appui du gouvernement pour conduire la négociation avec cette puissante entreprise ; c'est pour vous demander cet appui que nous nous adressons à vous. » (Cette lettre est disponible sur : <http://www.wrm.org.uy/paises/Venezuela/carta181104.html> ).

De son côté, le Réseau d'Amérique latine contre les monocultures d'arbres (RECOMA) s'est joint à cette réclamation en adressant le 29 novembre une lettre au président : « Face à cette situation difficile et injuste, nous nous adressons à vous pour vous prier de prendre les mesures nécessaires à la résolution de ce problème qui affecte la société et l'environnement de l'état de Portuguesa. » (Voir le texte complet sur : <http://www.wrm.org.uy/paises/Venezuela/Recoma.html> ).

Nous espérons que les demandes des communautés locales seront écoutées et que justice sera finalement faite puisque, comme nous l'avons écrit en 1999 : « Si les plantations forestières sont non durables en général, dans ce cas en particulier elles semblent être moins durables que jamais ».

Informations supplémentaires : <http://www.wrm.org.uy/paises/Venezuela/Smurfit.html>